



Déclaration de conformité
conforme à la
Directive Machines 2006/42/CE

Par la présente, nous déclarons que les vibrateurs électriques internes de la
série NXE, NCZ, NCE et NCX

correspondent à la directive mentionnée ci-dessus.

Les directives et les normes harmonisées appliquées sont les suivantes :

2014/35/UE (Directive basse tension)
2014/30/UE (Compatibilité électromagnétique)
DIN EN 61000-2-2

La documentation technique correspondant à l'Annexe VII Partie A a été réalisée.

La personne habilitée, au sens où l'entend l'Annexe II Alinéa 1 Paragraphe A. N° 2 pour la constitution des documents techniques est **Netter GmbH, Allemagne.**

Mainz-Kastel, 04.09.2019

p.o. 
M. Herrmann
(Responsable du service électrotechnique)